

COMMUNE
DE
NORDHOUSE
67150



Tél. 03 88 64 80 90

Fax 03 88 64 80 91

E-mail : mairie@nordhouse.fr

ARRETE MUNICIPAL

N° 2020/41

portant réglementation de la circulation dans la zone de
rencontre à 20km/h dans la Commune de NORDHOUSE
et en agglomération

Le Maire de la Commune de NORDHOUSE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – quatrième partie – signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

CONSIDERANT l'instauration d'une limitation de vitesse de 20 km/heure qui permettra de renforcer la sécurité dans les rues suivantes :

- Rue des Orchidées
- Rue des Oeillets
- Rue des Violettes
- Rue des Coquelicots
- Rue du Feldwasser
- Impasse des Marguerites
- Rue des Pierres
- Rue des Roseaux

arrête

Article 1er.: Une zone de rencontre telle que définie dans l'article R110-2 du Code de la Route est créée dans les rues nommée ci-dessus.

Article 2 : Dans la zone de rencontre, le piéton et le cycliste sont prioritaires sur tous les véhicules et peuvent cheminer sur toute la largeur de la rue,

Article 3 : La limitation de la vitesse est fixée à 20KM/h dans la zone de rencontre,

Article 4 : Les panneaux réglementaires de type B52 (zone de rencontre) et de type B53 (fin de zone de rencontre) seront implantés de part et d'autre de lesdites rues conformément au marquage au sol,

Article 5 : Les infractions en matière de circulation seront constatées par procès-verbaux conformément à la réglementation en vigueur,

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée pour information et dispositions éventuelles à prendre, à :

- Brigade de Gendarmerie d'ERSTEIN,
- Police Municipale d'ERSTEIN-NORDHOUSE,
- M. le Chef de Section de Nordhouse-Unité territoriale d'Erstein des Sapeurs-Pompiers,
- Les Riverains
- Affichage et archivage en mairie.

NORDHOUSE, le



L'Adjoint au Maire,

Sebastien HARTMANN